

Restauration scolaire

Rapport n° CP/2014/243

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Le Département assure l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. A ce titre sont présentés les projets de convention de gestion des restaurants scolaires à passer entre le Département et les collèges d'Erstein et de Gerstheim.

La demi-pension du collège d'Erstein, qui télérestaure également le collège de Gerstheim, fait l'objet d'une réhabilitation.

Pendant la durée des travaux réalisés du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014, un prestataire assurera, dans le cadre d'un marché public conclu par le Département, le service de restauration scolaire aux collèges d'Erstein et de Gerstheim.

En cas d'aléas du chantier, la durée du marché pourra être prolongée au mois de septembre, au plus tard jusqu'au 30 septembre 2014.

Les modalités de fonctionnement du service de restauration et de financement doivent être formalisées par des conventions de gestion entre ces deux collèges et le Département, qui vous sont soumises pour approbation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les conventions de gestion de la restauration scolaire pour les collèges d'Erstein et de Gerstheim pour la période du 1er mai 2014 au 30 septembre 2014 au plus tard.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux conventions au nom du Département.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL